



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2019  
DÉLIBÉRATION N° 2**

**FINANCES – Décision modificative**

L'exécution du budget 2019 fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, en particulier pour permettre la régularisation du trop-perçu Erasmus dont la survenance et le montant n'étaient pas prévisibles au moment du vote du budget primitif.

- Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École supérieure d'art d'Avignon.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

**ABROGE** la délibération du 6 septembre 2019 relative à la DM du BP 2019 de 4 480,80€ relative au remboursement d'un trop-perçu Erasmus (d'un montant de 6 480€),

**ADOpte** la régularisation de 6 000€ sur le BP 2019 de fonctionnement :

- affecter la somme de 6000 € sur le chapitre 67 charges exceptionnelles, art 6714 : + 6 000 €
- déduire 6000 € sur le chapitre 011 charges à caractère général, art 6226 honoraires.

**ADOpte** la régularisation des écritures comptables relatives aux investissements de l'Ecole d'Art comme suite à des erreurs faites d'imputation comptable.

**ADOpte** l'affectation de crédits nécessaires pour régulariser ces écritures comptables et financer des mesures d'investissement exceptionnelles liées au bon fonctionnement de l'Ecole :

**ADOpte** la régularisation de 15 000 € sur le BP de l'ESAA :

- déduire 15 000€ du chapitre 011-article 60621- combustibles :
  - affecte 15 000€ sur le chapitre 21 comme indiqué ci-dessous :
- Chapitre 21 immobilisations corporelles :

- Article 2158 autres installations, matériels et outillages techniques + 7000 € (régularisation)
- Article 2181 installations générales et agencement + 500 € (régularisation)
- Article 2184 Mobilier + 7500 €

Membres	
Présents	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Pour le Président du Conseil d'administration  
la Vice-Présidente,  
Stéphanie Beuché-Morel

